



Litige caution bancaire dernier recours (cassation)

Par **luky70**, le 14/12/2012 à 11:10

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir un conseil pour la suite d'un litige entre le Crédit Agricole et moi-même.

Suite à la vente totale de ma Ste le 31 mars 2004, le repreneur se retrouve en liquidation en 2009 avec bien entendu des impayés.

A ce moment là, la banque me ressort une caution datant de 1998 que j'avais signé pour une ouverture de crédit.

Depuis cette date de vente pensant que je n'avais plus rien à voir avec la Ste que j'avais vendue et que mes comptes avaient été mis à jour , et que de plus le Crédit Agricole ne m'a jamais envoyé d'informations caution concernant cette SARL , à ce jour je me vois contraint de rembourser le montant de la caution établie à cette époque.

Suite à un jugement datant du 10 juin 2011 par le Tribunal de Commerce ,ce dernier me donne

gain de cause contre la banque pour défaut d'informations.

Suite à cela la banque fait appel, jugement du 24 octobre 2012 la cour d'Appel me condamne à payer le montant en principal.

Mon dernier recours et la cour de cassation pensez vous que cela en vaut la peine ?

Avec mes remerciements pour votre aide.

Par **youris**, le 14/12/2012 à 14:24

bjr,

impossible de répondre à votre question.

la cour de cassation ne juge pas les faits,elle vérifie seulement si le droit a bien été appliqué.

seul un avocat spécialisé connaissant bien le dossier pourrait vous conseiller.

cdt